

L'édito

Engagés au quotidien

K., AED, est venu raconter ses difficultés dans son établissement. Il sera accompagné par un militant lors d'un rendez-vous avec sa direction.

J., néo-titulaire, a eu connaissance de son affectation dès la fin de la commission concernant sa discipline. Elle est ravie d'avoir évité l'extension grâce aux conseils des permanenciers et commissaires paritaires du SNES-FSU ainsi que d'avoir été mise en contact avec des collègues de son nouvel établissement.

A., responsable du SNES-FSU dans son établissement (S1), est venu avec un communiqué de presse pour protester contre la baisse de moyens de son collège ; il repart avec des idées d'actions et un rendez-vous pour une heure d'information syndicale animée par un militant académique.

F. a compris quel était le meilleur moment pour prendre sa retraite et il continuera à lutter, avec les actifs, dans le S1 des retraités.

H., contractuelle, se demande si elle a suffisamment d'ancienneté pour passer le CAPES interne. Les permanenciers l'informent de ses droits.

S. pense qu'il y a une situation de harcèlement dans son établissement. Elle est mise en relation avec le secteur juridique national du SNES-FSU.

Ces scènes de vie sont quotidiennes à la permanence du SNES-FSU de Lille, où les militants consacrent quelques heures par semaine – et parfois bien plus – à l'information, la formation, la mobilisation, la défense individuelle et collective des personnels.

Engagés au quotidien, ils vous informent et défendent vos droits : soutenez leur action en vous syndiquant ! ■

Le secrétariat académique

Contre la politique du chiffre, liberté pédagogique et respect du métier !!



3e trimestre, Thomas, prof de collège corrige ses copies afin d'établir un bilan de cycle...



Thomas présente à son chef d'établissement son bilan de cycle.



Damned ! Le chef d'établissement réalise que les indicateurs par rapport au contrat d'objectifs ne vont pas être atteints : il panique, prend la main et change les résultats des évaluations.



Le chef d'établissement est ravi de montrer ses résultats à Thomas.



Chouette ! On va décrocher la prime à la performance !

En décembre 2018, votez SNES-FSU,

Faut-il sauver le PPCR ?

Pour le SNES-FSU, c'est oui !

L'adoption du PPCR s'est faite dans la douleur et le clivage syndical. Certes, la revalorisation est insuffisante et il aurait fallu que l'avancement se fasse au même rythme pour tous, à tous les échelons, sur la base du grand choix. Et, oui, il est inacceptable que les bi-admissibles ne soient plus reconnus ou que les personnels 9+2 n'aient plus de possibilité de se faire reconnaître professionnellement.

Alors, faut-il sauver le PPCR ? Pour le SNES-FSU, sans ambiguïté, c'est oui ! Car le PPCR, c'est aussi :

- la déconnexion avancement - promotion, donc la fin des pressions locales et managériales,
- l'égalité de tous par des rendez-vous de carrière aux mêmes moments de la carrière et non plus au gré d'un mérite reconnu de façon aléatoire, en fonction de l'agenda de l'inspecteur ou de votre éloignement géographique,
- des fins de carrière revalorisées,
- la garantie d'un même statut pour tous, loin du « monde parfait » dont rêve l'exécutif et dans lequel les chefs d'établissement seraient les évaluateurs, voire les recruteurs de personnels contractuels.

Défendre le PPCR ne fait pas de nous ses zélateurs inconditionnels. Forts d'une analyse fine sur ses qualités et défauts, nous travaillons à son amélioration ! ■

Paritarisme, kézaco ?

Le paritaire pour éviter l'arbitraire !

Le paritarisme, obtenu en 1946, rend la gestion de carrière des fonctionnaires transparente par la présence des représentants des personnels aussi nombreux que ceux de l'administration. Elus, les « commissaires paritaires » peuvent s'exprimer librement, même face à leurs supérieurs hiérarchiques.

En amont des CAPA / CAPN, l'administration doit produire les documents préparatoires et répondre à nos questions. En CAP, elle prend en compte nos propositions de corrections. Les commissaires paritaires du SNES-FSU informent ensuite les syndiqués et les personnels qui les ont sollicités. Ils mettent à profit leur expertise du terrain pour obtenir des avancées rendant plus humaine la gestion de dizaines de milliers de personnels dans l'académie, près d'un million en France.

L'efficacité d'un tel système, qui laisse la main aux personnels, ne peut qu'exaspérer le gouvernement actuel ! **Pour faire vivre le paritarisme, et le renforcer face aux tentatives actuelles de le supprimer, votez et faites voter aux prochaines élections professionnelles ! ■**

Hors-classe pour tous

Aboutissement d'une lutte portée par le SNES-FSU

Créée en 1989, la hors-classe était prévue pour 15 % des personnels.

Le SNES-FSU n'a cessé de revendiquer la hors-classe comme un débouché de carrière pour tous. C'est ce qui arrive avec le PPCR et la mise en place d'un barème national conçu de telle façon que l'ancienneté prime sur les avis des évaluateurs.

La situation de l'académie de Lille illustre parfaitement le chemin parcouru depuis 1989. La lutte syndicale portée par le SNES-FSU a d'abord permis d'augmenter le contingent de promus (367 promus en 2006, 502 en 2018). L'autre combat du SNES-FSU pendant toutes ces années a été de permettre aux personnels les plus âgés d'obtenir la hors-classe pour pouvoir en bénéficier dans le calcul de leur retraite. Trop longtemps, l'administration a utilisé la promotion comme un moyen pour mettre en place de la concurrence entre collègues en faisant miroiter la reconnaissance d'un pseudo « mérite » pour une minorité, souvent proche des directions d'établissements ou des inspecteurs. Jusqu'en 2014, les barèmes utilisés dans la plupart des académies ont barré l'accès à la hors-classe pour des centaines de collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de trois ans au profit d'un « mérite » davantage reconnu chez les plus jeunes, sur des critères arbitraires. En 2018, il ne reste que 175 certifiés au 11^{ème} échelon non promus dans l'académie de Lille (contre 1027 en 2006). Le nouveau barème assurant la hors-classe à

tous au plus tard la 3^{ème} année dans le 11^{ème} échelon, ces enseignants obtiendront la promotion d'ici deux ans maximum.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». Cet objectif est en train de se concrétiser puisque chacun est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11^{ème} échelon et ce, quel que soit l'avis du CE, de l'IPR ou du recteur. Les résultats de la 1^{ère} campagne de cette nouvelle hors-classe laissent entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait même se terminer au 10^{ème} échelon pour la très grande majorité des collègues dans quelques années, du fait d'un assèchement des promouvables dans le 11^{ème} échelon.

La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière a désormais abouti dans le cadre du PPCR. La bataille est désormais à mener pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle et en faire le nouveau débouché de carrière pour tous.

C'est en adhérant au SNES-FSU et en votant pour ses listes aux prochaines élections professionnelles que vous participerez à atteindre ce nouvel objectif pour tous. ■

Pour que l'exceptionnel devienne la règle

Tous exceptionnels !

Pour le SNES-FSU, le seul intérêt de la classe exceptionnelle pour l'instant, c'est de donner de nouvelles perspectives indiciaires de fin de carrière : un certifié / CPE en fin de hors-classe est à l'indice 783 ; avec la classe exceptionnelle, il atteint l'indice 830 (= échelon 11 des agrégés) et peut même prétendre à l'indice 972 (= dernier échelon de la hors-classe des agrégés). Quant aux agrégés, ils peuvent désormais espérer passer de l'indice 972 à l'indice 1067.

Certes, cette revalorisation ne concerne à l'heure actuelle qu'une partie des personnels et le SNES-FSU est conscient des inégalités

inacceptables que crée la classe exceptionnelle (déséquilibre entre les viviers 1 et 2, critères retenus pour intégrer le vivier 1 et opacité dans l'attribution des avis). Fallait-il pour autant voter contre le PPCR, alors qu'il constitue un point d'appui pour les revendications à venir ? Nos actions ont déjà permis d'élargir les conditions d'accès au vivier 1 et nous n'en resterons pas là !

Vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour lutter afin que TOUS puissent profiter de la classe exceptionnelle, comme nous l'avons fait pour la hors-classe. ■

Au collège, la liberté pédagogique n'a pas de prix !

	De Vallaud-Belkacem à Blanquer : le collège des managers et de la concurrence.	Pour le SNES-FSU : un collège exigeant pour les élèves, et le respect de nos métiers.
La réforme à abroger	La réforme du collège de 2015 a réduit les enseignements obligatoires, et renvoyé le financement des heures de groupes et options (LCA, bilangues, euro) à un volant d'heures non fléchées au nom de la « liberté des équipes ». Confortée par le nouveau ministre, cette déréglementation nuit à la cohésion des équipes et encourage la concurrence entre les établissements : à chaque collège son offre d'enseignements, ses horaires, ses conditions d'apprentissage et son contrat d'objectifs.	Pour endiguer la concurrence entre collègues, le SNES-FSU revendique des grilles horaires nationales, y compris pour les enseignements facultatifs, avec de petits groupes, et des heures fléchées. Le SNES-FSU est très attaché au rôle des disciplines scolaires dans le 2 nd degré, et combat les mesures qui affaiblissent leur place : la globalisation des sciences et de la technologie en 6 ^e , le cycle 3 qui favorise la polyvalence.
Non à l'autonomie du chef d'établissement !	La réforme de 2015 a généré une réunionite aiguë, des formations creuses, une infantilisation accrue, et de fortes pressions sur les pratiques pédagogiques... auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin ! Les conseils école-collège et les conseils de cycle se révèlent être des lieux d'injonctions pilotées par les IEN, chargés de faire de la 6 ^{ème} l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3.	Le SNES-FSU dénonce des pressions hiérarchiques et un « management » des équipes qui génère du stress, voire de la souffrance au travail. Le SNES-FSU défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant. Il est également attaché à la liberté pédagogique collective des équipes enseignantes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble, à l'abri de toute pression hiérarchique.
Livret Scolaire Unique : à revoir !	Le LSUN, tel qu'il existe aujourd'hui ne convient pas : il est trop souvent détourné et source de pressions inacceptables pour nous imposer des modalités d'évaluation transversale : les fameuses « compétences ».	Le bilan périodique doit être simplifié : exit les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte, exit les appréciations des EPI, AP et parcours ! Et surtout, le SNES-FSU demande l'abrogation des bilans de fin de cycle , car ils sont utilisés pour imposer des systèmes d'évaluation par compétences élaborés localement, et même bidouillés par des chefs d'établissements obsédés par les taux de réussite à l'examen !
DNB : il faut tout changer	Moyennes trimestrielles remplacées par l'usine à gaz des bilans de cycle, oral déconnecté des apprentissages travaillés en classe, épreuves écrites dont le poids est bien trop faible... Le DNB version Blanquer a maintenu le caractère local de l'examen.	Le DNB doit (re)devenir un examen à valeur nationale : il faut donc réduire la part du contrôle continu tout en l'appuyant sur les résultats disciplinaires et non sur le bilan de cycle. L'oral doit permettre d'évaluer des contenus exigeants, en lien direct avec les programmes. L'examen doit être avant tout fondé sur des épreuves nationales, terminales, anonymes, et rémunérées !
Pour une éducation vraiment prioritaire	Depuis 3 ans, les dotations horaires sont trop faibles et les effectifs par classe augmentent, même en REP+. Les collèges REP et REP+ sont trop souvent des lieux de remise en cause des statuts et règles, où la hiérarchie incite à renoncer à un enseignement exigeant pour se concentrer sur les « fondamentaux ». La carte établie en 2014 a tenu à l'écart les lycées, et un grand nombre de collèges dans notre académie. Sa refonte en 2018-19 risque de réduire le nombre d'établissements et d'écoles concernés, ce qui ne ferait qu'aggraver les inégalités scolaires déjà particulièrement fortes.	Aucune classe ne doit dépasser 20 élèves, inclusion ponctuelle comprise. En REP+, la pondération ne peut être détournée pour imposer des réunions stériles. La revalorisation de l'indemnité doit être mise en place sans condition et sans distinction entre les personnels. Une véritable sectorisation des collèges doit permettre de lutter contre la ségrégation scolaire qui mine notre académie. La place de l'enseignement privé doit être remise en cause.
ULIS, SEGPA : pas d'inclusion au rabais !	En organisant la diminution des pré-orientations en 6 ^{ème} SEGPA, le rectorat et les Inspections Académiques diminuent les effectifs des SEGPA, avec pour objectif de les supprimer à terme. Dans ces conditions, « l'inclusion » de ces élèves dans les classes ordinaires se fait en méprisant leurs difficultés, et les prive de l'enseignement adapté auquel ils ont droit.	Ce sont les équipes qui décident des modalités de l'inclusion, et non le chef d'établissement ! Les effectifs des classes ordinaires accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers doivent être limités, de façon à permettre aux enseignants de leur consacrer le temps nécessaire. Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil.

Adhésion

Pourquoi se syndiquer ?

- Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.
- En cas de problème individuel urgent, de besoin d'information importante sur une situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU peut prévenir rapidement ses adhérent-e-s, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.
- Le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !

Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqué-e-s.
Il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien !

Contactez le SNES-FSU

Permanences tous les jours de 14h30 à 17h30 sauf le lundi (jour de la réunion hebdomadaire des militants) au local du **SNES (209 rue Nationale à Lille)**, ou par téléphone : 03 20 06 77 41

- Fax : 03 20 06 77 49
- Courriel : s3lil@snes.edu
- Site : www.lille.snes.edu

Permanences

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez discuter avec les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Emploi* - carrières - Éducation prioritaire - SEGPA - CHSCT - CPE	- Emploi* - carrières - Éducation prioritaire - CPE	- Emploi* - carrières - Futur-e-s retraité-e-s	- Emploi* - carrières - Non-titulaires - Futur-e-s retraité-e-s - TZR - AED

* Mutations, hors-classe, etc.

L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **Le 10 septembre de 10h à 17h à la Bourse du Travail à Lille Fives**
→ CAA de rentrée

les stages du 1^{er} trimestre 2018-2019

- **Le 4 octobre de 14h à 17h au S3**
→ Stage retraités
- **Le 9 octobre de 9h à 17h au S3**
→ Stage **néo-militants ou SI**, dynamiser la vie syndicale de son établissement
- **Le 19 octobre**
→ Stage **FSU sur les statuts**
- **Le 14 novembre sur Lille**
→ Stage **AED**
- **En novembre**
→ Stage **langues vivantes**
- **Début novembre**
→ Stage **lycée**
- **Le 8 novembre**
→ Stage **collège**
- **Le 12 novembre**
→ Stage **FSU sur les retraites**
- **Le 20 novembre de 9h à 17h à Lille**
→ Stage **CPE**
- **Le 26 novembre de 9h à 17h à Lille**
→ Stage **professeurs documentalistes**

Du 29 novembre au 6 décembre je vote et je fais voter SNES et FSU

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Lille.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate.

En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

Des militants qui sont avant tout vos collègues

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés de cours, tous les militants du SNES-FSU continuent d'exercer dans leur établissement : dans l'académie, 36 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h. Les responsables syndicaux sont des collègues en activité : les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

- PsyEN : prendre contact avec nous